Image not found or type unknown

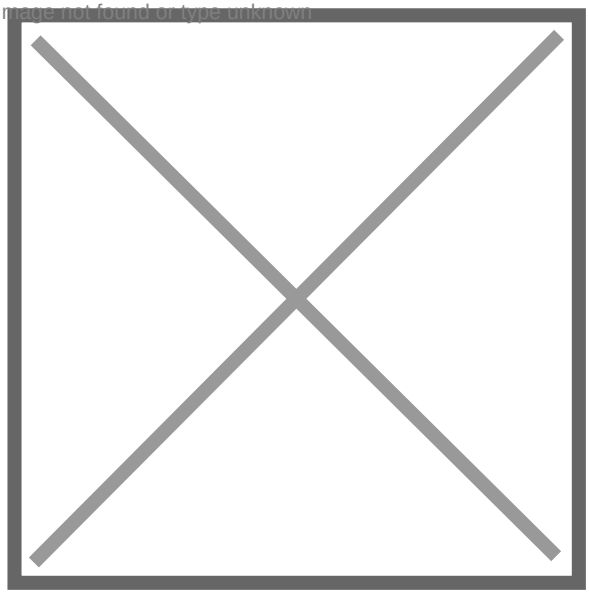

Voyage supplément chambre individuelle

Par **Regael**, le **13/02/2017** à **22:30**

Bonjour,
Le 07/12/2016 je me suis inscrit à un voyage à Londres (3 jours du 06 au 08/03/2017) proposé par les Gites de France à ses adhérents (je suis propriétaire d'un gite). Sur le bulletin d'inscription je n'ai pas opté pour la chambre individuelle avec supplément de 84 €, j'ai souligné l'option « une chambre pour 2 personnes » et à la ligne suivante « éventuellement partagée avec : …. » j'ai juste mis un « ? », sachant que j'étais prêt à partager ma chambre avec une personne quelconque.
Le 03/01/2017, (4 semaine après l'inscription) la secrétaire des Gite de France me signale par mail : « je n'ai pas d'autres personnes seules pour le partage d'une chambre, vous devrez donc avoir une chambre seul mais il y a un supplément de 84 euros pour avoir une chambre seule, êtes-vous toujours d'accord pour l'inscription ? »
Le 04/01 je lui réponds : « Pour le voyage à Londres, je suis plutôt surpris de votre proposition. Pour moi ce n'est pas une question de prix, mais je préférais partager ma chambre avec quelqu'un.
J'imagine mal une agence de voyages ou autre organisateur de voyages procéder ainsi. Lorsque le nombre de participants inscrits seuls ne demandant pas de chambre individuelle est impair, après regroupement par 2 il reste forcément une personne qui va rester seule dans une chambre contrairement à sa demande, et ce n'est pas une raison pour en exiger un supplément chambre individuelle. Et contrairement au bulletin d'inscription. C'est à l'organisateur de gérer en fonction des inscriptions.
Pour conclure, je maintien mon inscription à ce séjour, seul en chambre ou pas, et supplément (anormal) ou pas. »
La secrétaire me répond alors : « Je ne comprend non plus votre réponse, je ne fais que retranscrire ce qui était noté sur le bulletin d'inscription , pour une chambre individuelle le supplément est de 84 euros, je n'invente rien (pour info , le bulletin d'inscription qui confirme mes dires). Ce n'est pas de ma faute s'il n'y a que des couples à ce voyage, tout est toujours remis en question avec vous avec toujours une impression que notre parole est remise en

doute... » >>> (Au passage, réponse un peu tordue !)
Ce à quoi je lui réponds : « Le bulletin d'inscription prévoit bien un supplément pour celui qui fait expressément une demande de chambre individuelle (option), mais si c'est l'organisateur qui l'impose, logiquement le supplément ne devrait pas être facturé. »
Dernièrement la secrétaire nous a informé que nous étions 30 personnes pour ce voyage, et aujourd'hui (13/02) je suis allé récupérer ma « pochette voyage » auprès de la secrétaire, qui m'a indiqué qu'il n'y avait que des couples, sauf moi (homme seul), et sauf elle (femme seule) (sans doute gratuitement au titre de l'organisation).
Je pense que la souscription du bulletin d'inscription constitue un contrat d'adhésion, et qu'il n'est pas normal qu'on me fasse supporter le supplément de 84€ qui constitue une modification unilatérale du contrat initial (inscription). Le voyage nous est proposé par Gites de France mais est organisé par l'agence SNCF Voyages. Je pense qu'en tout état de cause les Gites de France n'ont pas à supporter de supplément chambre seul, mais c'est à l'agence de voyage SNCF de supporter les aléas de la gestion des chambres.
Qu'en pensez-vous, est-il normal qu'on me réclame le supplément chambre individuelle ?

Par **Regael**, le **14/02/2017** à **11:36**

aucune réponse ?

Par **goofyto8**, le **14/02/2017** à **13:33**

bonjour
oui c'est normal qu'on vous réclame le supplément chambre individuelle, pour une inscription en voyage de groupe organisé, à partir du moment où vous vous êtes inscrit seul et n'avez pas nommément désigné la personne qui partagera votre chambre, ou répondu favorablement à une demande de l'organisateur de partager votre chambre avec une autre personne.
Sachant que si l'organisateur n'a personne à vous proposer, pour le partage de la chambre cela revient au cas où vous refuseriez un partage

Par **Regael**, le **14/02/2017** à **14:07**

Je ne suis pas convaincu par la réponse de Goofyto8. Désolé.

Par **amajuris**, le **14/02/2017** à **14:19**

bonjour,
je partage la réponse de goofyto8, puisque vous êtes seul et qu'il n'y a pas de personne pour partager votre chambre qui est alors individuelle.
je ne vois nulle part une modification unilatérale du contrat initial.
si vous n'êtes pas convaincu par les réponses apportées par les bénévoles de ce site, vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

pouvez consulter un avocat spécialisé en lui montrant votre contrat.
salutations

Par **Lag0**, le **14/02/2017** à **16:15**

Bonjour,
Une fois n'est pas coutume, je partage aussi l'avis de goofyto8 au moins sur un point, c'est que vous cochez "chambre double" mais sans mettre la personne avec laquelle vous partagez la chambre. Pour moi, cela revient à demander une chambre individuelle.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés